

Réf : D23-CRIDF-001808

Saint-Ouen, le 28 juin 2023

Objet : Qualité de l'eau potable au sein de votre établissement

Madame la proviseure, Monsieur le proviseur,

La Région, en tant que gestionnaire du patrimoine bâti des lycées franciliens, souhaite apprécier et anticiper les besoins en travaux sur les réseaux de distribution d'eau des établissements. A ce titre, les résultats des analyses d'eau réalisées dans vos établissements sous votre responsabilité constituent une information précieuse pour identifier les investissements nécessaires à programmer.

En effet, les programmes de contrôle en termes de qualité de l'eau du robinet que vous mettez en œuvre en application des dispositions de la Directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et du Code de la santé publique doivent permettre de s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences de qualité réglementaires et ne présentent pas de risque pour la santé des personnes.

Les exigences de qualité auxquelles doivent satisfaire les valeurs mesurées pour chaque paramètre sont précisées par le Code de la santé publique, en application de ladite Directive européenne 98/83/CE.

Certains résultats dégradés en termes de qualité peuvent dépendre de la nature ou de l'état des canalisations de distribution d'eau, qu'il s'agisse des canalisations externes de distribution ou des canalisations internes à l'établissement.

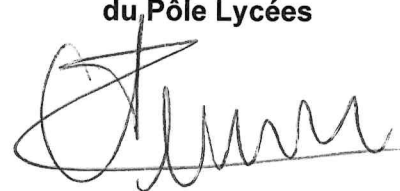
Ainsi je vous demande de bien vouloir me transmettre les résultats des analyses d'eau réalisées sur les points d'eau de votre établissement sur les 3 dernières années, en adressant ceux-ci de manière dématérialisée sur l'adresse mail fonctionnelle dpm-plyc-cs@iledefrance.fr.

Selon les résultats qui nous seront transmis, la Région sera susceptible de mener des investigations ou études complémentaires, et vous tiendra informé des éventuelles campagnes de travaux qui s'avèreraient nécessaires.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que si la Région prendra en charge les éventuels travaux nécessaires d'ordre structurel sur les réseaux d'eau (type remplacement de canalisations), les opérations de désinfection restent bien du ressort des établissements.

Je vous prie d'agréer, Madame la proviseure, Monsieur le proviseur, l'expression de ma considération distinguée.

Anne-Claire NERON
Directrice Générale Adjointe
du Pôle Lycées

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne-Claire Neron".